

**REGLEMENT DU JEU CONCOURS GRATUIT SANS OBLIGATION D'ACHAT
(SALON AGRICOLE AGRIMAX DE METZ 2017)**

ARTICLE 1 : LES ORGANISATEURS

Les agents généraux AVIVA ASSURANCES, représenté par :

**M KOELLSCH LIONEL 12 RUE DE LA GARE 57400 SARREBOURG SIRET
n°80851095200027**

**M THIEBLEMONT ERIC ET M ALEXANDRE SEBASTIEN 30 BOULEVARD DE
BAUDRICOURT 54600 VILLERS LES NANCY SIRET n° 32513582000042 et
n°53853153400013**

**organisent un jeu tirage au sort sans obligation d'achat intitulé 'SALON AGRICOLE
AGRIMAX DE METZ' du jeudi 26 octobre 2017 au samedi 28 octobre 2017.**

ARTICLE 2 : LA PARTICIPATION

**La participation au présent jeu est gratuite et sans obligation d'achat. Il est ouvert
aux personnes physiques majeures, à l'exception du personnel de la société
organisatrice, de leur famille, parents et aïeuls jusqu'au 3eme degrés inclus ainsi
que ceux qui ont participé de près ou de loin à la conception du jeu.
Il ne peut y avoir qu'une participation par foyer (même nom, même prénom,
même date de naissance, même adresse).**

ARTICLE 3 : LES CONDITIONS DE PARTICIPATION

**Les participants conformément à l'article 2 du présent règlement, auront à leur
disposition des bulletins de participation sur le lieu de la manifestation citée en
article 1. Ils devront répondre aux questions, le compléter lisiblement et le
déposer dans l'urne prévue à cet effet sur le stand AVIVA du 26 octobre 2017 au
28 octobre 2017.**

ARTICLE 4 : TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort aura lieu le lundi 30 octobre 2017 à l'agence AVIVA ASSURANCES de M THIEBLEMONT ERIC et M ALEXANDRE SEBASTIEN 30 boulevard de Baudricourt 54600 VILLERS LES NANCY. Tout bulletin illisible sera considéré comme nul. Le tirage au sort de deux bulletins de participation identiques (même nom, même prénom, même adresse) annulera purement et simplement le second bulletin.

ARTICLE 5 : LES LOTS

Le tirage au sort du jeu concours récompensera 2 gagnants par les lots suivants :

1 er lot : un station météo LA CROSSE WD4925 d'une valeur de 119,86 €

2 eme lot : un station météo LA CROSSE WD4925 d'une valeur de 119,86 €

La société organisatrice se réserve le droit de remplacer sous une autre forme que celle prévue au présent règlement et ne fera l'objet d'aucune contrepartie en espèces ou contre valeur que ce soit. Le lot n'est ni modifiable, ni cessible, ni échangeable, ni remboursable.

ARTICLE 6 : REMISE DES LOTS

Les gagnants seront avertis par téléphone et par courrier à l'issu du tirage au sort, et affiché dans les 2 agences AVIVA ASSURANCES DE 57400 SARREBOURG ET 54600 VILLERS LES NANCY

ARTICLE 7 : DEPOT DU REGLEMENT

Conformément aux dispositions de l'article L121-38 du Code de la Consommation, le présent règlement est déposé chez AB Huissiers 57 ME ROUBER EMMANUELLE Huissier de Justice 1 Terrasse Limousin (ZAC Terrasses de la Sarre) 57400 SARREBOURG. Le règlement pourra être consulté gratuitement par toute personne qui en fera la demande par écrit à l'adresse suivante : AB Huissiers 57 ME ROUBER EMMANUELLE Huissier de Justice 1 Terrasse Limousin (ZAC Terrasses de la Sarre) 57400 SARREBOURG

ARTICLE 8 : LES RESPONSABILITES

Toute participation au présent jeu implique une acceptation pure et simple du présent règlement.

La Société Organisatrice est déchargée de toute responsabilité en cas de force majeure empêchant le bon déroulement du jeu. En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue si elle devait en cas d'événements indépendants de sa volonté, annuler, écarter, proroger, reporter ou modifier les conditions et dates du présent jeu.

ARTICLE 9 : PUBLICITES, INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la loi « informatique et liberté » du 06/01/1978. Les participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre de ce jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Les participants à ce jeu bénéficient auprès de la Société Organisatrice, seule destinataire de ces informations, d'un droit d'accès, de modification, de rectification, d'opposition et de suppression des informations recueillies sur le formulaire du jeu et les concernant en adressant une demande en ce sens, par courrier à l'adresse suivante AVIVA ASSURANCES M THIEBLEMONT ERIC ET M ALEXANDRE SEBASTIEN 30 BOULEVARD DE BAUDRICOURT 54600 VILLERS LES NANCY. La participation à ce tirage au sort suppose l'acceptation sans réserve des collectes, enregistrement et utilisation des informations à caractère nominatif concernant les participants, à des fins promotionnelles.